Le Rouge Gorge

2021, L'humain d'abord !

PCF SÉCTION FÉCAMP NORMANDIE

Bulletin sans prétention de la section de Fécamp du Parti Communiste Français — février 2021

ORDURES MENAGERES : UNE TAXE INJUSTE

Les habitants de notre territoire viennent de l'apprendre en lisant le journal de l'agglomération : Mme Poussier-Winsback a décidé de modifier le mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce que son journal ne dit pas, c'est que pour la majorité des contribuables vivant dans le canton de Fécamp, la facture sera salée. Faites vous-mêmes vos comptes : prenez la base de vos impôts fonciers et multipliez cette base par 17 % et vous saurez ce qui vous attend... Dans l'ancien canton de Valmont, les habitants des communes de Saint-Pierre-en-Port et de Sassetôt ne seront pas épargnés non plus puisque l'actuelle redevance va être multipliée par 2.

Ces 17 % de taxe sont exorbitants : en moyenne, partout ailleurs en France, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est que de 9,03 %. Ce que le journal de Mme Poussier-Winsback ne dit pas, c'est que l'agglomération a sur les bras un déficit de 900 000 €, en raison de la gestion hasardeuse des années passées de la maire de Fécamp, gestion qui a valu à notre agglomération une lourde condamnation en justice, dont le Rouge-Gorge s'était fait l'écho en mars 2020 puis en juillet dernier et, enfin, en septembre 2020 où tout un dossier était consacré à décortiquer cette opération désastreuse. Notre agglomération devra éponger cette ardoise jusqu'en 2033... Question : pourquoi les habitants de notre territoire devraient-ils faire les frais des erreurs de gestion de l'équipe de Mme Poussier-Winsback ?

Autre point caché par le journal de Mme Poussier-Winsback : dans la nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le Trésor Public, et donc l'Etat, participe également à la fête puisqu'il fait lui aussi une ponction de 8 %... que le contribuable devra bien évidemment supporter. Comme au bon vieux temps de la gabelle, de l'octroi, de la dîme et autres impôts dont les nobles écrasaient le peuple avant 1789

Les élus communistes sont fiers d'avoir mené la fronde contre cette taxe injuste au sein de l'agglomération. Les 13 élu-es de l'agglomération qui les ont rejoint dans ce combat et ont décidé refusé de voter la taxe de Mme Poussier-Winsback pourront regarder leurs électeurs en face. Quant aux autres, il leur faudra s'expliquer…

Le parti communiste et ses élu-es appellent la population à ne pas se laisser faire, à demander rendez-vous à leurs maires et à signer la pétition qui circule actuellement dans les cantons de Fécamp et de Valmont

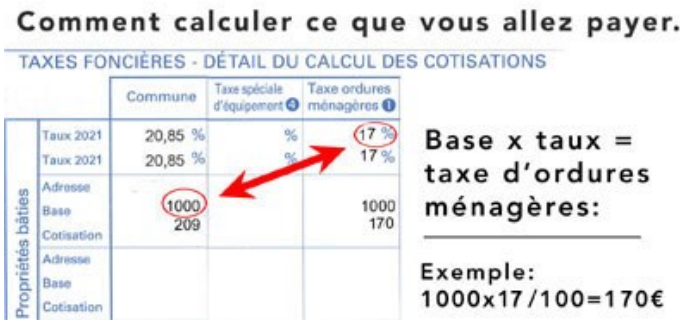

AU SOMMAIRE :

Page 2 : couvre-feu et confinement, la déclaration des élus communistes de Fécamp

Page 3 : les ultra-riches empochent 479 milliards grâce au covid19

Page 4 : le boom du chômage en 2020

Pages 4 et 5 : le point sur la réforme des pensions alimentaires

Page 6 : SANOFI ou SANOFRIC ? Scandale chez le géant pharmaceutique qui licencie 400 chercheurs en pleine épidémie du Covid-19

Pages 7 et 8 : pénurie de vaccins, comment SANOFI pourrait contribuer à y remédier

Confinement : reculer pour moins bien sauter ?

L'intégralité de la déclaration à la presse d'Ismaël Boskos, Céline Cuisnier et Jacques Louiset, élu-es au conseil municipal de Fécamp

Alors que les variants du coronavirus se répandent à la vitesse V, alors que le couvre-feu s'est soldé par un échec, alors que la campagne de vaccination s'enlise, Emmanuel Macron et Jean Castex, dans le cercle opaque de leurs « conseils de défense restreints » ont finalement décidé... de ne rien décider, la seule mesure vraiment nouvelle étant la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m². Contre l'avis du ministre de la santé qui s'inquiétait que l'efficacité du couvre-feu national *«s'estompe»,* qu'il n'est *«p as suffisant »* face aux variants, qui *« sont susceptibles d'entraîner une vague épidémique très forte, plus forte encore que les précédentes »*. La veille encore, le porte-parole du gouvernement évoquait la nécessité d'un *«confinement très serré ».* Cette cacophonie gouvernementale est inquiétante et les élus communistes de Fécamp se demandent s'il y a encore un pilote dans l'avion macroniste.

La stratégie décidée en solitaire par Emmanuel Macron est aujourd'hui lourde de risques pour les semaines à venir. L'échec du couvre-feu, avec son lot d'incohérences, de chômage partiel, de fermetures de commerces de proximité, de faillites de PME, de passe-droits et d'injustices, survient après plusieurs autres échecs : la pénurie des masques en mars dernier, la pénurie des tests PCR cet été, la pénurie des vaccins contre la grippe cet automne et, aujourd'hui, la pénurie des vaccins contre le covid-19 et de l'impossibilité d'avoir des rendez-vous pour se faire vacciner. Devant ces échecs à répétition des mesures décidées par Emmanuel Macron, il faut appeler un chat un chat et parler d'incompétence.

Et, surtout, jusqu'à quand va-t'on demander aux Françaises et aux Français de vivre perpétuellement au rythme des confinements et des déconfinements, des couvre-feux allégés puis renforcés , des virages à 180° de la communication gouvernementale ?

La clé pour sortir de la pandémie, c'est la vaccination. Des pays, comme l'Allemagne ont été plus prévoyants et ont décidé d'acheter des vaccins en plus de ceux fournis par l'Europe. La Grande Bretagne a réussi à vacciner près de 6 millions de personnes quand la France vient de péniblement franchir le cap des 1 million de vaccinés, le gouvernement d'Emmanuel Macron se contentant d'attendre la dotation fournie par Bruxelles,. Or, on voit bien que les laboratoires pharmaceutiques privés ont aujourd'hui bien du mal à fournir les vaccins commandés. Pour décrocher leurs contrats, les laboratoires pharmaceutiques ont menti sans vergogne sur leurs capacités réelles de production de vaccins. Le bidouillage d'une semaine à l'autre, au gré du manque de vaccins, de la liste des patients atteints de pathologies à vacciner en priorité est une honte. La triste vérité est que la France est en train de perdre sa course contre la mort.

L'incompétence de notre gouvernement se nourrit de toutes les erreurs stratégiques des gouvernements qui se sont succédés ces dernières années. En particulier, toutes les mesures d'austérité qui ont affaibli nos services publics depuis près de 20 ans se paient aujourd'hui cash. Lors de l'épidémie de la grippe H1N1 de 2010, la France avait des masques, elle était capable de mettre sur pied des centres de vaccination partout en France. En 2010, l'Institut Pasteur avait les moyens de fabriquer des vaccins, sans recourir à la charité publique et au mécénat. Fabien Roussel, le secrétaire national du PCF le rappelait : « quand on vend tout au privé, on est privés de tout et , aujourd'hui, on est privés de vaccins ».

Depuis des années le PCF fait une proposition qui prend aujourd'hui tout son sens : plutôt que de s'en remettre au bon vouloir des laboratoires privés et de leurs actionnaires, il est urgent de mettre sur pied un pôle de santé publique du médicament et des vaccins afin de relocaliser en France leur production pour protéger la population. Face à l'incapacité des grands laboratoires pharmaceutiques à répondre à l'urgence, les communistes demandent en particulier que Pfizer, AstraZeneca et Moderna, mettent dans le domaine public les formules de leur vaccin pour que chaque pays puisse les produire.

En plein boom de la pauvreté, les ultra-riches empochent 479 milliards d'euros

Plusieurs études, cet automne, l'avaient déjà souligné mais l'ONG Oxfam enfonce le clou avec son dernier rapport : la crise sanitaire du Covid-19 a bel et bien profité aux multimilliardaires. *«Les dix hommes les plus riches du monde – dont fait partie le Français Bernard Arnault – ont vu leur fortune totale augmenter de 540 milliards de dollars (479 milliards d'euros) depuis le début de la pandémie »,* pointe l'organisation internationale, qui lutte pour la réduction des inégalités. Dans le même temps, *« entre 200 millions et 500 millions de personnes supplémentaires pourraient avoir basculé dans la pauvreté en 2020 »,* estime l'étude, précisant qu'il faudra *« plus d'une décennie avant que le taux de pauvreté ne retrouve son niveau d'avant la crise ».*

« Le soutien des banques centrales a eu un effet de levier »

Un décalage d'autant plus impressionnant que les 1 000 plus grandes fortunes avaient, dans un premier temps, subi 30 % de pertes entre février et mars 2020. Un décrochage de courte durée puisque, neuf mois après, ces milliardaires avaient déjà reconstitué leur patrimoine d'avant la crise, avant de voir leur magot s'étoffer ces derniers mois. Pour Oxfam, ce phénomène s'explique notamment par le *« soutien sans précédent des gouvernements pour leur économie ». « Mais c'est principalement le soutien des banques centrales – avec leur politique de rachats d'actions massifs pour éviter que les cours ne dévissent – qui a eu un effet de levier »,* précise Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France.

Parmi ces ultrariches, Jeff Bezos, PDG d'Amazon, a vu sa fortune augmenter de 69,3 milliards d'euros au cours de l'année 2020 à la faveur des confinements et des fermetures de commerces. L'extravagant milliardaire de la HiTech et dirigeant de Tesla, Elon Musk, a engrangé une hausse de 114,3 milliards d'euros. Le milliardaire chinois Zhong Shanshan a connu une ascension fulgurante parmi les plus riches de la planète (+ 67,9 milliards d'euros). Pour cause : l'une de ses entreprises, Beijing Wantai, produit des tests Covid et développe un vaccin contre le covid-19. À l'autre extrémité, les centaines de millions de personnes qui auraient basculé dans la pauvreté (moins de 4,90 euros par jour) se situeraient pour plus des deux tiers en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans la région Pacifique. *« La majorité travaillent dans les secteurs informels (activités hors de la législation). Elles sont exclues du régime de protection sociale, des programmes d'aide sociale et de l'accès au crédit »,* explique Oxfam.
Même à l'intérieur des nations les plus riches, les inégalités se sont accrues. *« Alors que les milliardaires français ont connu la troisième progression la plus forte – 175 milliards d'euros, soit deux fois le budget de l'hôpital public –, on est passé de 5,5 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire à plus de 8 millions en septembre en France »,* affirme Quentin - Parrinello. Notre champion national en la matière, le patron de LVMH, incarne parfaitement ce phénomène.

La fortune de Bernard Arnault a bondi de 41 %

« Sur l'ensemble de l'année 2020, malgré la crise, la fortune de Bernard Arnault a augmenté de 44 milliards d'euros, soit un bond de 41 %. Après le pic de la crise, sa fortune a doublé entre mars et décembre », souligne Oxfam dans une note consacrée à la situation française. Dans le même temps, *« Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire (+ 150 000), pour atteindre 2,1 millions en octobre 2020, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à octobre 2019 »,* rappelle ce document. Oxfam avance une série de propositions pour tenter d'enrayer cette dynamique : *«Investir massivement dans les services publics pour assurer les besoins de base ; revaloriser les minima sociaux et les bas salaires, à commencer par le secteur du soin ; faire en sorte que les plus riches et les grandes entreprises payent leur juste part d'impôts ; mettre en place des contreparties sociales et écologiques contraignantes pour les grandes entreprises. »* Ce ne sont pas les communistes qui trouveront à redire à ces propositions…

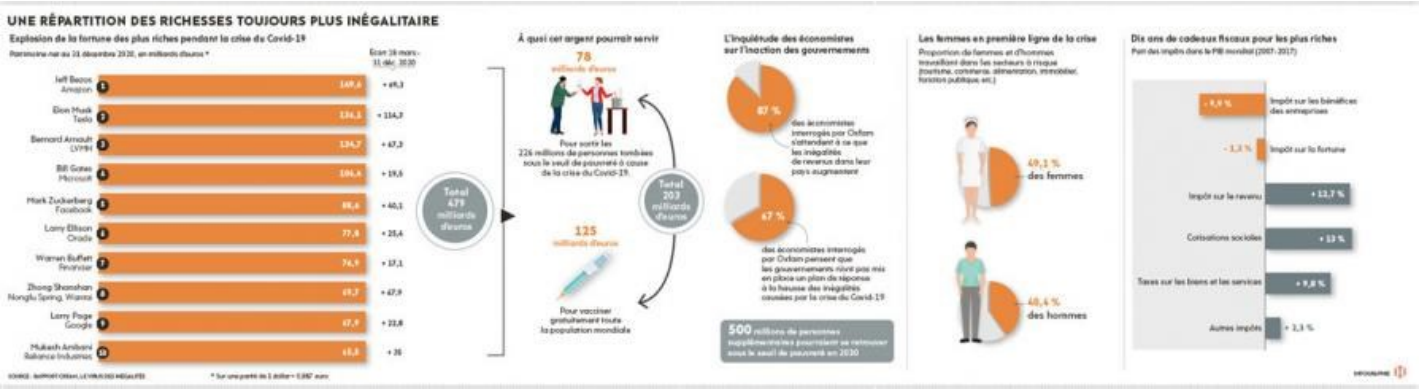

Chômage : les chiffres d'une année noire

Les chiffres publiés ce mois de janvier font état d'une flambée des inscrits à Pôle emploi, en lien avec la crise. Les jeunes sont particulièrement impactés.

Les indicateurs sont au rouge.

Les chiffres publiés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) font état d'une flambée des inscrits à Pôle emploi. La crise du Covid a bien jeté un nombre supérieur de privés d'emploi dans la précarité. En catégorie A, les chômeurs n'ayant pas d'activité ont augmenté de 7,5 % sur un an, avec 265 400 personnes supplémentaires. À l'échelle du quatrième trimestre, leur nombre est cependant en baisse de 2,7 %. Les catégories B et C, ceux ayant travaillé 78 heures ou plus dans le mois, enregistrent sur 2020 une baisse de 1,7 % et une hausse 0,4 % en France métropolitaine.

Le nombre de chômeurs en catégories A, B et C grimpe ainsi de 4,5 % sur l'année, mais chute de 1,3 % sur le trimestre. Ils sont désormais 6 006 900 millions dans cette situation selon la Dares. Si le chômage partiel a joué son rôle d'amortisseur (3,1 millions de salariés en ont bénéficié en novembre et 2,4 millions en décembre), les résultats moins catastrophiques des troisième et quatrième trimestres n'auront pas réussi à rattraper le cataclysme du premier confinement. De nombreuses activités économiques avaient alors été contraintes à l'arrêt, faisant exploser de 24,5 % les entrants en catégorie A (au deuxième trimestre). Un record historique.

Une recrudescence des licenciements économiques

Parmi les plus impactés par cette année noire : les jeunes. Les moins de 25 ans sans emploi ou précaires sont en augmentation de 7,1 % sur 2020. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les hommes. Quant aux 25-49 ans et aux 50 ans et plus, ils sont respectivement en hausse de 4,6 et 4,3 %. Cette montée en puissance des inscrits à Pôle emploi concerne avant tout les chômeurs de moyenne à longue durée. Sur 2020, ils sont 12,1 % supplémentaires à être sans travail depuis six mois jusqu'à moins de douze mois. Les privés d'emploi depuis un an et plus sont eux en hausse de 9,1 %. Au total, en incluant les chômeurs non tenus de faire des recherches d'emploi, 6,7 millions de personnes se trouvent aujourd'hui sur les listes de l'ex-ANPE.
Les motifs d'entrée laissent peu de place au doute. Les licenciements économiques sont en recrudescence de 26,5 % sur 2020 et les ruptures conventionnelles de 7,1 %. Depuis mars 2020, 84 130 ruptures de contrat de travail sont envisagées dans le cadre d'un PSE, trois fois plus qu'en 2019. Alors que nombre d'entreprises n'ont pas encore licencié et que le risque de faillite reste élevé, le gouvernement persiste dans sa volonté de supprimer des droits aux chômeurs notamment avec sa dernière réforme de l'UNEDIC, qui va se traduire par 2,4 milliards d'Euros d'économie sur le dos des chômeuses et des chômeurs

Pensions alimentaires : avancées et limites de la réforme entrée en vigueur ce 1er janvier

La réforme concernant le versement des pensions alimentaires est entrée en vigueur le 1er janvier. Si des insuffisances demeurent, elle représente néanmoins une avancée réelle pour les familles monoparentales – à 85 % des mères – soumises aux impayés, voire aux pressions de l'autre parent.

L'histoire de Chrystelle

C'était il y a cinq ans. La rupture a été brutale. Chrystelle ne s'y attendait pas du tout. Il faut dire qu'avec deux enfants de 4 et 7 ans, elle avait le nez dans le guidon, comme on dit. *« Lorsqu'il est parti, tout s'est effondré,* se souvient-elle. *Il était infirmier dans un hôpital psychiatrique. Il a tout quitté pour devenir… clown. »* Un travail saisonnier, qui ne lui assure pas un salaire régulier. Le divorce est prononcé. Lui doit verser 260 euros chaque mois de pension alimentaire. *« Très vite, il m'a fait savoir qu'il ne pourrait pas. Il ne voyait ses enfants que pour les grandes vacances, je devais, et encore aujourd'hui, tout gérer. »*

« Il doit 10 000 euros »

À l'époque, Chrystelle est secrétaire de direction dans une PME de la région. Elle gagne correctement sa vie. Elle se dit qu'elle n'a pas besoin de lui, qu'elle ne trouvera pas l'énergie pour lui réclamer de l'argent tous les mois. Alors elle laisse tomber les procédures judiciaires pour réclamer son droit. Sauf que, il y a deux ans, son entreprise dépose le bilan et elle se retrouve au chômage. *«J'ai dû faire des choix. »* Terminés la capoeira et le judo. Exit les vacances et tout ce qui n'est pas de première nécessité. *« Je me suis dit que ce n'était pas normal, que mes enfants ne devaient pas souffrir de cette situation. J'avais vraiment besoin de la pension. »*
Alors elle entreprend les démarches auprès du juge des affaires familiales. Mais, avec le nouveau statut d'autoentrepreneur de son ex-mari, impossible de mettre en place une saisie sur salaire via un huissier. D'autant que, la plupart du temps, il réside en Italie. Elle prend contact avec une assistante familiale de la caisse d'allocations familiales qui l'informe de ses droits et la CAF lui octroie 115 euros par enfant via l'allocation de soutien familial. *« Mais, tous les trois mois, la CAF me demande de prouver qu'une procédure juridique est bien engagée pour la pension alimentaire. Et lorsque mon ex-conjoint est à l'étranger, alors là, la CAF ne peut plus rien faire. Je n'ai droit à rien.*

…/...

…/...

C'est exténuant, soupire Chrystelle. *En attendant, lui vit avec sa nouvelle compagne, voit ses enfants quand bon lui semble et il doit plus de 10 000 euros de pension. »*
En France, 40 % des pensions alimentaires seraient totalement ou partiellement impayées. Un phénomène qui touche environ 350 000 parents séparés et notamment les familles monoparentales. Dans 85 % des cas, ce sont des femmes seules avec enfant. Parmi elles, 33 % sont touchées par la précarité, deux fois plus que le reste de la population. Et après une séparation, leur niveau de vie baisse en moyenne de 20 %, contre 3 % pour les hommes. Un appauvrissement spécifiquement féminin, souvent interprété comme la conséquence de la « dépendance économique » des femmes, qui gagnent en moyenne 42 % de moins que leur conjoint.

L'histoire de Catherine

Catherine se souvient très bien de sa descente aux enfers. Elle vit aujourd'hui seule avec son fils âgé de 13 ans. Lorsqu'elle se sépare de son mari, il y a trois ans, elle est au chômage depuis six mois. Elle touche alors 1 200 euros par mois. Pour leur fils, une pension alimentaire de 150 euros avait été fixée par le juge. Son ex-conjoint, fonctionnaire territorial, avait un salaire mensuel de 1 700 euros. *« Les premiers mois, il versait cette pension régulièrement. Mais plus ça allait, plus je devais la lui réclamer,* raconte-t-elle. *Parfois, il pouvait ne rien me verser durant trois ou quatre mois. »*
Catherine est alors sur tous les fronts : vendre la maison car elle ne peut plus rembourser le crédit, trouver un appartement, chercher un travail et veiller au bien-être de son fils. *« Mes parents m'ont aidée car je n'arrivais plus à boucler les fins de mois. C'est humiliant. »* Longtemps, le versement de la pension a été conditionné au bon vouloir de son ex-conjoint, comme une sorte de chantage qu'il exerçait sur elle. *« Je me suis retrouvée à me justifier pour les moindres achats de la maison. S'il lui achetait un vêtement, il le déduisait de la pension. C'étaient des calculs sans fin, pour tout. C'est très dur, psychologiquement,* souffle-t-elle. *C'est comme une forme d'emprise, on a l'impression de quémander cet argent. »*

Beaucoup abandonnent leurs droits

Catherine n'a pourtant pas voulu entamer de procédures auprès du juge aux affaires familiales. *« Je ne me sentais pas la force de me battre contre lui, même si je sais que cette pension, c'est un droit pour mon fils. Mais j'ai préféré laisser tomber, ne plus avoir de lien avec le père. »* Aujourd'hui, elle a retrouvé un emploi comme secrétaire médicale dans un cabinet dentaire. Et projette de vivre, pourquoi pas, avec son nouveau conjoint. Mais pas question pour autant qu'il partage les frais de l'éducation de son fils. Pourtant, elle le sait, elle peut définitivement mettre une croix sur la pension alimentaire. *« C'est aberrant,* colère-t-elle. *Ça va me mettre dans une situation très désagréable de dépendance vis-à-vis de mon compagnon, que je le veuille ou non, alors que le père, lui, se décharge complètement. »*
Le problème est récurrent. Si bien que au début de la crise des gilets jaunes, il revient sur le tapis. « K d'urgences », une association qui se bat pour faire reconnaître les difficultés des familles monoparentales, avait alors été chargée par le gouvernement de collecter les doléances des familles en colère. Le sujet des pensions alimentaires, avec celui du logement, est venu en priorité. Au même moment, une réflexion s'engageait avec les associations de soutien aux familles monoparentales et les différents ministères concernés afin de mieux sécuriser le versement des pensions et protéger durablement les familles. En 2016, déjà, l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa) avait été créée. *« Peu connu, ce système n'a réglé que 20 % des impayés »,* constate Constance Bensussan, conseillère solidarités, égalité femmes-hommes, luttes contre les discriminations du président de la République. *« Il fallait aussi que la victime renouvelle ses démarches à chaque impayé. »* Des tractations fastidieuses, que très peu entament.
Le 1er janvier, la réforme du versement de la pension alimentaire est entrée en vigueur. Désormais, la CAF ou la MSA (pour les allocataires du régime agricole) peuvent collecter la pension alimentaire auprès du parent qui doit la payer et la verser ensuite tous les mois à celui qui doit la recevoir. Et peuvent opérer des prélèvements sur les comptes bancaires de l'ex-conjoint. *« La demande peut se faire par l'un des deux parents, à la CAF ou au juge lors d'un divorce,* explique Constance Bensussan. *Avec une seule démarche, la caisse sera alors l'intermédiaire jusqu'aux 18 ans de l'enfant. »* En cas de défaut de paiement, la CAF se charge de procéder automatiquement au recouvrement de la somme et verse en attendant au parent bénéficiaire l'allocation de soutien familial, d'un montant de 116 euros mensuels. Elle se retourne ensuite vers le mauvais payeur en prélevant directement la somme concernée sur son compte en banque, l'objectif du gouvernement étant de supprimer environ 100 000 impayés par an dans les prochaines années.

Un nouveau conjoint vaut... perte d'allocation !

Si l'ensemble des associations ont reconnu des améliorations avec cette réforme, quelques bémols – de taille – demeurent. *« Les femmes restent dans la position de demandeuses, financièrement dépendantes, à laquelle les assignent l'institution familiale et son encadrement légal, malgré leur contribution à la vie économique, marchande et non marchande »,* expliquent pour le site Au féminin les sociologues Sibylle Gollac et Céline Bessière. *« On pourrait imaginer que ce soient les pères non solvables qui doivent faire les démarches pour obtenir une prestation leur permettant de payer la contribution à l'entretien de leurs enfants. Ou encore que le prélèvement des pensions alimentaires soit directement effectué à la source, par le Trésor public, avec une réévaluation automatique chaque année »,* lancent les chercheuses.
Reste aussi ce point important : les mères qui touchent l'allocation de soutien familial de la CAF la perdent si elles se remettent en couple. En clair, l'allocation revient à gérer la sexualité des femmes, condamnées à être dépendantes financièrement, soit de l'État, soit de leur conjoint. *« Injuste et archaïque »,* estime le collectif Abandon de famille-Tolérance zéro ! qui le rappelle : *« Les pensions alimentaires sont un droit économique des enfants. Le refus de les verser est un délit. »*

La recherche va-t-elle encore être saignée chez « Sanofric » ?

Fabien Roussel, le secrétaire national du PCF, venu soutenir les salariés, devant le siège social du géant pharmaceutique

Dans la grisaille et le froid d'un matin de janvier, les locaux flambant neufs du « campus » de Sanofi ont dû cohabiter avec des drapeaux syndicaux et slogans placardés contre les rambardes : « Travailleurs de la R&D en danger ». Devant le siège social du géant pharmaceutique français, gilet rouge sur le dos, écusson « Sanofric » attaché à sa veste, Pascal Collemine s'affaire, un rouleau de Scotch à la main, autour de la banderole de la CGT. *« La direction va annoncer un nouveau plan de restructuration ce jeudi en CSE central, qui s'ajoute à celui qui a été annoncé en juin 2019 et qui n'est toujours pas fini ; 400 postes de chercheurs seront supprimés en pleine pandémie, c'est irresponsable de la part de Sanofi. Je n'ai pas de mots pour décrire ce qu'il se passe »,* martèle le chimiste et délégué syndical central CGT pour la branche-recherche du groupe.
Il ne faut pas croire qu'il s'agisse d'un accident industriel : c'est le résultat d'une politique délibérée : en dix ans, les effectifs de Sanofi sont passés de 6 387 chercheurs en 2010, à 3 905 en 2020, soit près de 40 % de baisse. « *Leur principe de base, c'est que la recherche coûte cher, et que c'est risqué. Ils renouvellent leur portefeuille de recherche à coups d'acquisitions, ce qui permet de sous-traiter le risque. Dernièrement, ils ont dépensé 1,1 milliard d'euros pour racheter une boîte anglaise spécialisée en biopharmaceutique, Kymab. Et si jamais l'entreprise qu'ils ont rachetée ne tient pas la route, ils s'en débarrassent. »* explique Pascal Collemine. En attendant, le taux de dividendes reversés aux actionnaires grimpe sans discontinuer, passant de 24 % des bénéfices en 2011 à près de 98 % deux ans plus tard

Et le gouvernement laisse faire : l'industrie pharmaceutique française n'a développé aucun des antiviraux contre le virus du Sida ou contre l'hépatite C, et maintenant ça continue avec le Covid-19. Au moment où Sanofi saigne sa recherche, ce que fait le gouvernement est invraisemblable : il ose créer une nouvelle agence contre les maladies infectieuses en ne lui allouant que 2 misérables millions d'euros supplémentaires par rapport au budget existant, un véritable massacre !

« La loi permet la réquisition des moyens de production »

Au-delà des revendications sociales des chercheurs de Sanofi, c'est bien le symbole d'un groupe pharmaceutique qui privilégie ses intérêts financiers alors qu'une pandémie fait rage, que sont venus fustiger les salariés, aux côtés d'élus du Parti communiste français à l'initiative de la mobilisation : *« Sanofi, c'était onze laboratoires il y a dix ans, il n'y en a plus que quatre aujourd'hui, et bientôt plus que trois »,* rappelle le secrétaire national du PCF et député du Nord, Fabien Roussel. *« Le tout en ayant versé, pour la seule année 2020, près de quatre milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires »,* ajoute-t-il.
La direction de Sanofi, dont le groupe est très en retard dans la course au vaccin contre le Covid-19, a bel et bien tenté de faire taire le feu nourri de critiques. Mardi soir, dans un communiqué de presse, le géant du CAC40 indiquait avoir signé un accord pour participer au processus de production de la formule de son concurrent Pfizer-BioNTech, prenant en charge, à partir de cet été, le conditionnement sur son site allemand de Francfort. Mais, derrière les effets d'annonce, le compte n'y est pas, assure le cégétiste Pascal -Collemine. *«Ces déclarations sont beaucoup trop faibles par rapport à nos capacités de production. D'autant plus que l'accord de Sanofi ne porte que sur le flaconnage, on pourrait utiliser beaucoup mieux notre outil industriel »,* explique-t-il.
De son côté, la sénatrice communiste Laurence Cohen préfère voir le verre à moitié plein et attribue tout le mérite de cette première victoire à la mobilisation populaire et politique. *« On ne peut que se réjouir d'une telle annonce, même s'il reste encore beaucoup à faire pour que les vaccins soient enfin des biens publics accessibles à tous »,* note l'élue. Notamment interdire le brevetage des vaccins pour que les précieux sérums puissent être produits librement. Voire même aller encore plus loin, recommande Fabien Roussel. *« Sanofi et tous les autres laboratoires qui vendent leur vaccin sont purement des marchands. Non seulement il faut extraire les laboratoires de leurs logiques de profit et lever les brevets, mais il faut aussi demander la réquisition des moyens de production pharmaceutique. La loi le permet »,* fait-il valoir.
Il y a urgence à réclamer la création d'un pôle public du médicament et des vaccins et que la recherche ait des moyens décents , si l'on veut vraiment hausser la lutte anti-Covid au niveau nécessaire

Vaccins et magouilles

Sur le terreau du manque de vaccins contre le covid-19, les passe-droits et les magouilles scandaleuses se multiplient. Là, c'est un directeur d'hôpital qui se fait vacciner en priorité, au nez et à la barbe des équipes soignantes, en Espagne, ce sont de hauts– gradés de l'armée qui se servent avant les malades, en France, ce sont des stars qui essaient de jouer du piston

Vaccins et magouilles (bis)

Face à des soupçons de surfacturation, la Suède suspend ses paiements au laboratoire Pfizer

Bamboche au commissariat

Grosse fiesta au commissariat d'Aubervilliers, où les policiers se croient au-dessus de la loi et des mesures sanitaires. Il faut dire que le mauvais exemple vient de haut, comme vient de le démontrer la sous-préfète des Ardennes

La sous-préfète s'assoit sur le confinement

A l'occasion de l'évènement historique de son changement d'affectation, la sous-préfète des Ardennes s'est offert à un joli pot de départ, auquel elle a invité plus de 60 personnes. La jauge ? Connaît pas !

Hémorragie parmi les élus lepénistes

Plus d'un quart des élus régionaux du Rassemblement National ont claqué la porte du parti de Marine le Pen depuis 2015.

Le scandale de la pénurie de vaccins... et comment Sanofi pourrait aider à y remédier

La pénurie menace les campagnes de vaccination partout dans le monde. Face à ce spectre, la question d'une mutualisation globale commence à s'imposer. Sanofi pourrait tout à fait participer, mais cela demande une décision politique. En s'engageant à aider Pfizer à produire 100 millions de doses, le PdG de Sanofi a fait un premier pas

Nul n'a pu oublier l'image convoquée par Emmanuel Macron au printemps dernier. *« Nous sommes en guerre »,* avait asséné le chef de l'État face à l'explosion de la pandémie due au nouveau coronavirus. Une image pas forcément très heureuse, mais elle prend aujourd'hui un sens plus macabre encore : les Français, comme beaucoup d'autres, évidemment, à l'échelle planétaire, vivent une phase de rationnement sévère. Les vaccins contre le Covid-19 existent : ils ont été mis au point grâce au travail de recherche mené dans des laboratoires publics pendant des décennies et aux montagnes de fonds publics pour le développement, les essais cliniques, la logistique, etc. Ils existent, mais les laboratoires qui, comme Moderna ou BioNTech, ont remporté la course de vitesse, sont en fait incapables de les produire à la hauteur des besoins.

Du coup, partout, les signaux de pénurie se multiplient… Ce sont des calculs d'apothicaires qui permettent d'inoculer six doses avec un flacon de cinq. Ou encore des méthodes semblables à celles d'apprentis sorciers qui consistent à renvoyer aux calendes grecques la seconde injection : au Royaume-Uni, le délai entre les deux piqûres est passé, au doigt mouillé, sans validation dans les essais cliniques, de 3 ou 4 semaines à 3 mois et, dans l'Union européenne, les autorités régulatrices permettent, comme l'avalise l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de repousser jusqu'à 6 semaines la deuxième injection afin de toucher un peu plus de gens immédiatement. Dernière illustration en date des effets de cette crise majeure dans la stratégie vaccinale : selon une révélation de France Inter, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a décidé mercredi soir de réduire drastiquement la vaccination de son personnel soignant pour « rediriger » les stocks vers les citoyens de plus de 75 ans. Plusieurs régions ont décidé de reporter la vaccination, faute de vaccins

Une surenchère débridée

Face à la sous-production structurelle, l'opportunisme le plus vil est à l'œuvre. L'Allemagne a rompu le cadre européen d'achats communs de vaccins en passant une commande directe de 30 millions de doses à Pfizer-BioNTech pour son propre compte. Moderna se livre à une surenchère débridée : alors que l'Union européenne négocie une seconde commande de ses vaccins, le labo américain entend, d'après des sources anonymes citées par l'agence Reuters, doubler le prix de ses doses, déjà présentées comme les plus chères sur le marché.

Dans ces circonstances, la question des chaînes de production inexploitées à l'échelle mondiale, abandonnée par les États aux bons soins de Big Pharma, revient sur le tapis. *« Sanofi, Merck et GSK sont trois des plus gros producteurs de vaccins dans le monde,* note Zain Rizvi, activiste spécialisé dans l'accès aux médicaments de l'ONG américaine Public Citizen. *Le fait qu'ils ne soient pas impliqués directement pour augmenter la production de vaccins dans une telle pandémie est un échec politique gigantesque. »* À la mi-décembre, les patrons du labo de biotechnologies CureVac, dont le sérum à ARN messager pourrait être homologué dans les prochains mois, ont jeté un pavé dans la mare, appelant à une forme de suspension des brevets dans la pandémie. *«Nous avons besoin les uns des autres,* estimait Ingmar Hoerr, le fondateur de l'entreprise, dans un entretien à la presse allemande. *La planche que nous forons est trop épaisse… »*

Un ballon d'essai dans le camp de Sanofi

Aux États-Unis, l'administration Trump finissante prie le groupe Pfizer, mais sans activer aucun levier de pression, d'examiner la possibilité de s'associer à un autre géant du secteur, comme Merck, pour augmenter la production… C'est un peu pareil en France, où le gouvernement marche également sur des œufs. Tout en se gargarisant de jouer un rôle dans la production des vaccins en circulation – deux usines de sous-traitants implantés dans l'Hexagone, et financés au titre du plan de relance, participeront dans les prochains mois au conditionnement des vaccins Recipharm sous les couleurs de Modern et Delpharm pour Pfizer-BioNTech –, il a ouvert, symboliquement jusqu'ici, une petite brèche.

Ministre de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher vient de lancer un ballon d'essai dans le camp de Sanofi, le champion national qui, très en retard dans le développement de son vaccin, a des infrastructures et des capacités de production bien plus importantes que les autres. «

Sanofi est en train de regarder comment aider à la production de vaccins, y compris des vaccins qui ne seraient pas de chez eux, a-t-elle déclaré la semaine dernière à l'antenne d'Europe 1. *Si, techniquement, c'est possible, il faut choisir l'efficacité… Nous sommes en train de travailler dessus. »* La veille, le groupe français avait confirmé travailler sur cette hypothèse. *« En vertu des développements actuels, nous avons une certaine souplesse temporaire sur nos lignes de production,* admettait, au prix d'un bel euphémisme, un porte-parole. *Nous étudions toutes les options et évaluons la faisabilité technique de réaliser certaines étapes de fabrication pour soutenir les autres fabricants de vaccins contre le Covid-19. »*

« Pas de querelles d'ego ! »

À l'intérieur du groupe Sanofi, la CGT qui, dans un communiqué, vient d'appeler à mettre à disposition les outils de production pour fournir un vaccin à toutes les populations du globe, confirme un certain remue-ménage. *« On sait qu'il y a des réflexions en cours,* témoigne Fabien Mallet, coordinateur CGT chez Sanofi. *Rien n'est officiel, mais des collègues nous rapportent qu'on leur pose des questions bizarres… »* Sur le fond, le syndicaliste revendique une rupture avec les logiques du marché. *« Il faut sortir du tous contre tous, de la concurrence. On est dans une pandémie mondiale, on ne peut pas attendre que les entreprises se décident à faire assez de doses pour toute la planète. Concrètement, pour que Sanofi puisse contribuer à la production, en tant que fabricant pour Moderna ou BioNTech, ou de manière plus simple encore pour AstraZeneca qui est sur une technologie que nous maîtrisons complètement, il suffit qu'on ait les procédés et le plan de fabrication, on pourrait être prêts très vite et, pour les vaccins d'ARN messager, dans un délai maximal de 3 à 6 mois… Même si on ne devait pas faire le vaccin de A à Z, mais juste quelques étapes de fabrication, cela ferait déjà gagner un temps précieux. Certes, le groupe serait vexé d'être un simple sous-traitant, mais, fac e à la pandémie, pas de querelles d'ego ! »*

Dans les faits, les États européens et la France, au premier rang, ont sans doute les moyens d'imposer un autre régime de production des vaccins contre le Covid-19. Sans aller jusqu'à l'indispensable remise en cause du régime des brevets, telle que portée, ces derniers mois, par l'Afrique du Sud notamment devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ils peuvent utiliser les cadres législatifs existants, avec toutes leurs limites. C'est encore à ce stade la volonté politique d'affronter Big Pharma qui manque… Depuis mars 2020, l'Allemagne dispose, par exemple, d'un cadre permettant d'aller jusqu'à l'expropriation en cas d'urgence pandémique.

Utiliser le texte sur l'état d'urgence sanitaire

Avec son texte sur l'état d'urgence sanitaire, la France détient également plusieurs cartes pour réparer un système privé défectueux : elle a ainsi la possibilité de *«prendre toute mesure permettant la mise à la disposition des patients de médicaments appropriés pour l'éradication de la catastrophe sanitaire »* et elle peut aussi procéder à la *« réquisition de biens ou de services »*. Autre coordinateur CGT chez Sanofi, Jean-Louis Peyren insiste : *« Si nous ne sommes pas approvisionnés de manière satisfaisante car les prix sont trop élevés, ou les quantités sont insuffisantes, si Moderna ou Pfizer refusent de céder leurs brevets, la France peut prendre une licence d'office qui les fait sauter. Si Sanofi ne veut pas mettre ses infrastructures à disposition, la France peut réquisitionner. On a tous les outils nécessaires, il faut les utiliser, et sortir de la course aux mises sur le marché pour passer à la course à la production. »* À la guerre comme à la guerre, en somme : chiche, monsieur le président ?

Pour suivre l'actualité politique au quotidien :

La page Facebook du PCF de Fécamp (1 à 2 mises à jour par semaine)

Notre site Internet :

Le site web de la section de Fécamp du PCF, avec l'intégrale des anciens numéros du Rouge-Gorge et nos vidéos

Le journal l'Humanité :

Le site internet du journal l'Humanité

Pour suivre l'action des élus Communistes

Les élus communistes du conseil municipal de Fécamp

La page Facebook de Céline Brulin, conseillère régionale de Normandie et sénatrice

La page Facebook de Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime

La page Facebook de Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime

La page Facebook d'Hubert Wulfranc, député de Seine-Maritime